VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf janvier, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
23 janvier 2025

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	20
Pouvoirs :	6
Excusés ou absents :	3

Date d'affichage :
23 janvier 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, M GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, Mme PIGEAT, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. SALAK, Mme BROSSIER à M. KOCH, M. MEUNIER à Mme VAN DE WALLE, M. GRANGETAS à M. BOUCHONNET, Mme BUREAU à Mme HOUARD et Mme FERNANDES à Mme CLEMENT.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

004-2025 –ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n°147-2024 du 05 décembre 2024** de déclaration sans suite du lot n°8 « CYBER RISQUES » relatif aux marchés d'assurances pour les besoins de la ville et du CCAS de Mehun-sur-Yèvre.
- Signature de la **décision n°001-2025 du 08 janvier 2025** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2023-01-119) – **Travaux de rénovation d'éclairage public** – Rue Baudry et Route d'Allogny – pour un montant total de 35 427,16€ dont 40,35%, soit 14 294,97 € HT, à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°002-2025 du 08 janvier 2025** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-178) – **Travaux de rénovation d'éclairage public** – Rue Paul Besse et Quai du Canal – pour un montant total de 3 011,79€ dont 50%, soit 1 505,90 € HT, à la charge de la commune.
- Remboursement par **M. DESCLOUS**, des frais de remplacement de 3 barrières de protection de piétons percutées suite à un accident de la circulation survenu le 29 janvier 2024 avenue Jacques Cœur pour un montant total de 667,36 € **(Sinistre n°2024-00)**.
- Remboursement par l'assurance **LA SMACL** d'un montant de 345,32 €, pour la remise en état du marchepied de la balayeuse (CV-103-NM) percuté lors d'une manœuvre le 17 octobre 2024 **(Sinistre n°2024-08)**.
- Signature de marchés publics d'assurances pour les besoins de la Ville et du CCAS de Mehun sur Yèvre ainsi qu'il suit :

Pour le lot n°2 : RESPONSABILITE CIVILE (marché ville n°2024-11)

Intermédiaire : **AXA COUDIERE CYRIL, Agent AXA France IARD**
155 Rue Jeanne d'Arc – 18500 MEHUN SUR YEVRE

Porteur du Risque : **AXA France Région Ouest**
6 rue du Château de l'Eraudière – BP 32835 - 44328 NANTES Cedex

Avec une base de cotisation pour l'année 2025 de **22 764,30 TTC,** ainsi décomposée :

VILLE : 20 547,06 € TTC

CCAS : 2 217,24 € TTC

Pour le lot n°3 : FLOTTE AUTOMOBILE (marché ville n°2024-12)

Intermédiaire : **AXA COUDIERE CYRIL, Agent AXA France IARD**
155 Rue Jeanne d'Arc – 18500 MEHUN SUR YEVRE

Porteur du Risque : **AXA France Région Ouest**
6 rue du Château de l'Eraudière – BP 32835 - 44328 NANTES Cedex

Avec une base de cotisation pour l'année 2025 de **38 336,71 TTC,** ainsi décomposée :

	VILLE	CCAS
Flotte véhicules	**31 326,73 €**	**1 373,05 €**
Marchandises transportées	**513,40 €**	/
Mission Auto collaborateur	**1 064,00 €**	**4 059,53 €**
Total par collectivité	**32 904,13 €**	**5 432,58 €**

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 03 / Février / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr